

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS NUMÉROS 268 et 270

1. Lors d'une séance tenue le 15 mars 2021, le Conseil municipal a adopté les règlements numéros 268 et 270 intitulés :

Règlement numéro 268 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin d'autoriser les projets intégrés sur la rue Lippé

Règlement numéro 270 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 afin d'ajouter des dispositions relatives aux contributions pour fins de parc pour les projets de redéveloppement

2. Considérant la situation découlant de la Covid-19, toute personne peut prendre connaissance des règlements en communiquant au bureau du secrétariat municipal : 450 267-3531. Nous vous ferons parvenir une copie par courriel ou par la poste.

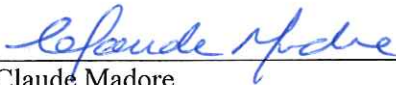
Les règlements sont accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

	Règlement 268	Règlement 270
Avis de motion	Le 18 janvier 2021	Le 15 février 2021
Adoption du 1 ^{er} du projet de règlement	Le 18 janvier 2021	Le 15 février 2021
Assemblée publique de consultation	Du 27 janvier au 10 février 2021	
Adoption du 2 ^e projet de règlement	Le 15 février 2021	
Adoption du règlement	Le 15 mars 2021	Le 15 mars 2021
Certificat de conformité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges	Le 9 avril 2021	Le 9 avril 2021
Avis public et entrée en vigueur	Le 21 avril 2021	Le 21 avril 2021

4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois d'avril deux mille vingt-et-un.


Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux